IMPORTANT!!!

INSCRIPTION AU 1er MAI

Mesdames et Messieurs les Parents,

si vous souhaitez que votre enfant participe à la course du

1er mai, merci de compléter le formulaire joint.

Seules les licences d'athlétisme FFA sont acceptées.

Si votre enfant pratique un autre sport, présentation obligatoire

du questionnaire de santé dûment complété. Voir ci-dessous

Cordialement,

René FERRI

Classements:	1) G 2016 et après	2) F 2016 et après
	3) G 2014 et 2015	4) F 2014 et 2015
	5) G 2012 et 2013	6) F 2012 et 2013
	7) G 2010 et 2011	8) F 2010 et 2011
	9) G 2008 et 2009	10) F 2008 et 2009

Course:	1er MAI 2025	_	JEUNES	
M. René FERRI				
1 cité Jamailles 57780 ROSSEL		N° Dossard:		
smivo57@outlook.fr				
CLUB:				
N° de licence:				
NOM, Prénom:				
Date de naissance:				
ADRESSE:				
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,				
CATEGORIE:	9 h-1km 2014 et ap	E 9h20-2km 2010 à 201		
AUTORISATION PARENTALE:				
(Mineurs non-accompagnés par un parent)				
Je, soussigné	, autorise mon enfant			
né en	, à participer à la course de ROSSELANGE.			
Le	; signature			

LICENCES ACCEPTEES:

Athlé Compétition, Athlé Entreprise *, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

OU Présentation du questionnaire de santé prévu par Décret JO 8 mai 2021, num 2021-564 du 7 mai 2021

A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme datant de moins de six mois. (Uniquement pour les mineurs) **Athlé Compétition**, Athlé Entreprise *, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

ou

Présentation du questionnaire de santé prévu par le Décret JO 8 mai 2021, num 2021-564 du 7 mai 2021

A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme datant de moins de six mois. (Uniquement pour les mineurs)

A téléchargr sur le site:

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486824

et à présenter à l'inscription dûment complété

